

Compte-rendu du Conseil municipal d'ESPINASSE VOZELLE du vendredi 29 octobre 2021 à 18 heures 30 en mairie

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18h30

Présents : Maire : Michel Marien.

Adjoints : Jean-Pierre Bettiga, Simone Beauvoir, Daniel Auxière, Philippe Mondet.

Conseillers : Morgane Laulin, Hervé Ramin, Marie-Hélène Bourdier, Jacques Parmentier, Marc Rélot, Aline Tabardin-Goigoux, Frédéric Touzain, Jocelyn Toton, Catherine Bouchot-David.

Absents excusés : Gaëlle Fonde ayant donné pouvoir.

Secrétaire de séance : Catherine Bouchot David

Ordre du jour :

- Point 1 : Le compte rendu du 24 septembre est adopté à l'unanimité.
- Point 2 : Compte rendu par Monsieur le Maire de la visite de Madame la Sous-Préfète le 07 octobre sur les sites des projets à venir (école, rue des Loubières) ainsi qu'à la SOFAMA et BLR.
- Point 3 : Les travaux de voirie rue des Loubières ont débuté le 20 octobre pour une durée estimée à 1 an, une réunion de chantier est fixée tous les mardis à 9h.
- Point 4 : La deuxième opération « Nettoyons la nature » du 24 octobre n'a pas connu le même succès que celle du printemps puisqu'il n'y avait que 5 participants. Une autre date sera définie aux beaux jours.
- Point 5 : Daniel Auxière fait le compte rendu de la réunion du 25 octobre concernant la plantation de haies. 18 personnes étaient présentes à la suite du repérage sur le terrain réalisé au mois de juin. Celles intéressées seront recontactées pour commencer par quelques mètres. Il est également prévu de se rapprocher des chasseurs pour obtenir des subventions de la région.
- Point 6 : Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité l'attribution des marchés de l'école pour un total de 1 260 430,16 € HT, soit une plus-value de 230 000€ sur l'estimatif en raison de l'augmentation des prix de certains matériaux. L'ouverture du chantier est prévue en janvier prochain.
- Point 7 : Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité l'attribution du marché des travaux d'aménagement route de Vendat à l'entreprise Siorat avec la PSE fourniture et pose de caniveaux C1 pour un montant de 144 838,00€ HT.
- Point 8 : Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité la reconduction, pour une durée de 9 ans, de la convention avec La Poste pour l'Agence Postale Communale.
- Point 9 : Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 13 novembre 2020 actant le principe de la cession du chemin rural cadastré ZE 0017, divisé en ZE 0039 et ZE 004 à la suite de la demande de Monsieur Beauparlant. Il s'avère que celui-ci est inscrit au Plan Départements d'Itinéraires et Promenades et Randonnés depuis le 22 juillet 2019 à la suite d'une délibération du 23 novembre 2018. Monsieur le Maire propose de demander au Conseil Départemental le retrait de la portion du chemin d'Escurolles à Chabonne visée par l'aliénation, et l'inscription du chemin dans le prolongement du chemin des Joncs, rejoignant la rue des Gouttes. Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.
- Point 10 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec Vichy Communauté pour les interventions du dispositif DUMISTE à l'école, pour l'année scolaire 2021/2022.
- Point 11 : Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 11 février 2020 constituant une servitude de passage au profit de la parcelle E 510 appartenant à M. et Mme Marcaggi. Après une visite sur le terrain et en accord avec M. et Mme Marcaggi, il apparaît que cette servitude initialement prévue sur les parcelles E 808, E 509 et E 506 doit être modifiée et s'exercer uniquement sur la parcelle E 509 en limite de la parcelle E808. Les autres termes de l'acte restent inchangés. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - approuve cette modification
 - confie la rédaction de l'acte modificatif à Maître PICARD, Notaire à BELLERIVE-SUR-ALLIER ; les frais de notaire étant à la charge du bénéficiaire de la servitude,
 - autorise le Maire ou un adjoint à accomplir les formalités subséquentes et notamment à signer l'acte modificatif de constitution de servitudes.

➤ Point 12 : Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le chèque de remboursement de Orange d'un montant de 16,85€.

Questions diverses :

* La demande de prolongation d'enfouissement des réseaux de Monsieur Pierre Arfeuillère, rue des Loubières, est refusée à l'unanimité en tenant compte du montant pour un seul riverain.

* Madame Sylvie Lingée a été embauchée à la cantine scolaire à la suite du départ de Madame Fabienne Fragny.

* L'entreprise Rougier assurera la reprise de l'existant pour la taille de forme des arbres et des massifs pour un montant de 10 932,00 euros. Par la suite l'entretien courant effectué par 2 personnes sur 8 à 10 jours est estimé à 3 000,00 euros à l'année.

* Bal d'Halloween pour les enfants : samedi 30 octobre.

* Exposition « Espinasse autrefois » : du 9 au 14 novembre.

* Comité de pilotage centre bourg : mercredi 10 novembre à 14h.

* Cérémonie du 11 novembre à 11h.

* Concours de belote du club de foot : 13 novembre à la salle polyvalente de Cognat Lyonne.

* Réunion CCAS : lundi 15 novembre à 18h.

* Passation du commandement du centre de secours : samedi 20 novembre à 11h.

* Réunion orientation d'aménagement et de programmation : 23 novembre 16h.

* Sainte Barbe : samedi 27 novembre 18h45.

* Repas club de l'amitié : 5 décembre 12h.

* Randonnée de Noël : 19 décembre.

* Vœux de la municipalité : 28 janvier.

* Calendrier préparation du Bulletin municipal.

* Projet de course cycliste.

Monsieur le Maire lève la séance à 20 h.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 26 novembre.